



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION N°D20220705_06

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DIALOGUE COMPÉTITIF

Date du Conseil Municipal : 5 juillet 2022
Date de convocation : 28 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 59
Nombre de présents : 33
Nombre de représentés par pouvoir : 5
Nombre de votants : 38
Nombre d'absents : 21

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire. La loi « vigilance sanitaire » n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablit les règles dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes, c'est-à-dire la possibilité de réunion sans public, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de l'organe délibérant de disposer de deux pouvoirs.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domicé, BRARD Aurélie, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, COURTOUX Thomas, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, HUET Véronique, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Estelle, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MONNIER Christelle, PATOUREAUX Laurette, PENAUX Mélanie, PEREIRA Héloïse, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BASTIEN Nathalie (à Gérard FAUCHE), DORGERE François (à Michèle DRAPPIER), MICHEL John (à Thomas COURTOUX), MULOT Marie-France (à Dominique DUVOUX), PREYRE Françoise (à Gérard FAUCHE).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BEAUVOIS Sophie, BLERIOT Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PROFIT Jean-François, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard.

Secrétaire de séance : Michèle DRAPPIER.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n° D20220705_05 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à l'élection de la Commission d'Appel d'Offres, en date du 5 juillet 2022 ;

Considérant :

- Que la Commune est amenée à constituer une Commission de Dialogue Compétitif dans le cadre du projet de revitalisation des centres-bourgs de Mesnil-en-Ouche ;
- Que cette commission est composée des membres de la Commission d'Appel d'Offres auxquels sont adjointes des personnalités désignées et qualifiées ;
- Qu'il est proposé au Conseil Municipal la liste suivante :
 - o Membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres ;
 - o Personnalités désignées (voix consultative) :
 - le Directeur départemental de la SHEMA ;
 - le Chargé d'opération de la SHEMA ;
 - le Chef de projet du CAUE de l'Eure ;
 - o Personnalités qualifiées (voix consultative) :
 - le Directeur général des services ;
 - le Responsable des services techniques ;
 - le Chargé de mission administration – finances – marchés publics.

Décide : à l'unanimité (38 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De constituer la Commission de Dialogue Compétitif, composée :
 - o des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres ;

- o de personnalités désignées ;
- o de personnalités qualifiées.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.